

Nom Prénom

Adresse

Commanditaire

Adresse

N° Sécurité Sociale :

NOTE DE DROITS D'AUTEUR

Objet :

Lecture publique d'extraits de mon livre "XX" publié chez "YY"

Lieu / date

Rémunération forfaitaire brute de l'auteur :	310,47 €
Cotisations sociales (précompte)	
Vieillesse plafonnée (6,15%)	19,09 €
CSG (9,2 % de 98,25 % du montant brut)	28,06 €
CRDS (0,5 % de 98,25 % du montant brut)	1,53 €
Formation professionnelle (0,35 %)	1,09 €
Total cotisations sociales	49,77 €
Précompte à verser à l'URSSAF	49,77 €
Montant net à régler à l'auteur	260,70 €

Règlement à réception

Le paiement de la contribution diffuseur et la déclaration des droits d'auteur s'effectuent sur le site www.artistes-auteurs.urssaf.fr

T.V.A. non applicable, Art. 293B du Code Général des Impôts*

(*Si vos DA 2025 sont inférieurs à 50 000 € et DA 2026 inférieurs à 55 000 €)

Fait à le